

Le château de Bouillancourt-en-Séry, tiers-lieu de patrimoine rural,

et la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

*dans le cadre du programme de résidences-mission initiées à des fins d'éducation
artistique et culturelle « Artiste Rencontre Territoire »*

lancent un

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION

"Il n'y a rien à voir ici"

Espaces vécus, perçus et rêvés de la vallée de la Bresle

JUIN-JUILLET 2025

SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE LA BRESLE - Blangy-sur-Bresle, Gamaches,
Oisemont, Bouillancourt-en-Séry

Cadre, contexte et intentions globales

Les intentions du projet

Le projet *"Il n'y a rien à voir ici". Espaces vécus, perçus et rêvés de la vallée de la Bresle*, mené par le Château de Bouillancourt-en-Séry, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, répond à de nombreux enjeux culturels, sociaux et économiques du territoire. En déployant, au sein de communes situées en « Zone France ruralités revitalisation », un programme ambitieux d'expérimentation artistique, à destination de publics jeunes et des habitants des communes de la vallée de la Bresle. Ce projet de résidence-mission s'inscrit dans la continuité d'une action mise en place par le Château de Bouillancourt-en-Séry, labellisé « Fabrique de territoire » en 2023, qui entend répondre par son offre de services, sa gouvernance partagée, son réseau d'acteurs locaux, son ouverture et son modèle économique hybride, aux enjeux des transitions environnementales, sociales et économiques du territoire au sein duquel il s'inscrit.

Le dispositif de résidence-mission est un outil facilitant la rencontre et les échanges entre des artistes, des acteurs du territoire et des habitants. Il contribue à fédérer et sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances par une démarche artistique et à étoffer une dynamique d'appropriation collective du patrimoine de la vallée de la Bresle.

La résidence mission sera pilotée par l'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry en étroite collaboration avec ses partenaires.

Contexte

Le périmètre de la résidence-mission se déploie à l'échelle des communes de Blangy-sur-Bresle, Oisemont, Gamaches, et Bouillancourt-en-Séry, soit un territoire situé dans l'espace rétro-littoral de la Baie de Somme, un arrière-pays rural, moins mis en valeur que le littoral et pourtant riche de paysages caractéristiques, marqué par la présence de l'eau, non loin de la forêt d'Eu. En effet, si la vallée de la Bresle se caractérise par une unité géologique et un passé industriel commun, le territoire est néanmoins fragmenté entre un littoral valorisé et fortement mis en tourisme et un arrière-pays rural davantage marginalisé.

La vallée de la Bresle, aux abords des communes de Blangy-sur-Bresle et Gamaches, constitue un bassin de vie structuré par des dynamiques industrielles et rurales à cheval entre la Normandie et

les Hauts-de-France. Situé à l'interface de ces deux régions, ce territoire, bien que segmenté administrativement, fonctionne comme une entité cohérente où les mobilités résidentielles et professionnelles, les flux économiques et les pratiques sociales dépassent largement les limites institutionnelles. Il s'inscrit ainsi dans une logique de bassin d'emploi et de vie interrégional, marqué par des interdépendances fortes entre pôles urbains et territoires ruraux environnants.

La région est historiquement associée à l'industrie du verre, un savoir-faire pluriséculaire qui s'est progressivement concentré dans ce que l'on appelle aujourd'hui la Glass Valley, pôle mondial du flaconnage de luxe. L'industrie verrière, employant encore environ 12 000 personnes, constitue l'un des piliers économiques du territoire. Toutefois, cette spécialisation industrielle n'a pas été exempte de crises : fermeture d'usines, délocalisations, disparition d'activités connexes comme les sucreries, ont contribué à une fragilisation du tissu économique local et à une augmentation du taux de chômage, particulièrement marqué dans certaines communes. Le secteur continue néanmoins d'attirer des investissements et de structurer l'emploi local, oscillant entre résilience et reconfiguration productive, dans un contexte de mutations économiques globales.

Au-delà de son industrie, la vallée de la Bresle est également un territoire rural en recomposition, traversé par les dynamiques qui affectent l'ensemble des espaces ruraux picards. On y observe une évolution des systèmes agricoles avec la concentration des exploitations, la diminution de l'emploi agricole et la diversification des activités. Parallèlement, ces territoires sont confrontés à des phénomènes de vieillissement démographique, à une érosion progressive de la population et à des indicateurs socio-économiques témoignant de fragilités : précarité, mobilités contraintes, éloignement des services publics et mutation des centralités locales. Bouillancourt, Oisemont et Blangy-sur-Bresle sont aujourd'hui inscrits dans le dispositif France ruralité revitalisation, soulignant les défis en matière d'attractivité, de développement local et de recomposition des usages.

Ces profondes mutations industrielles et agricoles ont laissé dans leur sillage une constellation de friches, bâtiments désaffectés, espaces en marge, souvent considérés comme des « non-lieux » : des espaces qui, alors qu'ils continuent de structurer le paysage, échappent au regard, n'étant plus investis par des usages sociaux et des représentations.

Enjeux

Dans ce contexte, la vallée de la Bresle constitue un terrain d'expérimentation particulièrement fécond pour penser la requalification des espaces en déprise et des marges fonctionnelles du

territoire. Entre héritage industriel et ruralité en mutation, ce territoire offre une matière vive pour interroger les formes de patrimonialisation, les imaginaires territoriaux et les modes d'habiter contemporains. Il s'agit ici non seulement d'observer ces transformations, mais aussi d'expérimenter de nouvelles modalités d'appropriation collective et de revalorisation des espaces sous-exploités.

Cette résidence propose de se saisir de la phrase « Il n'y a rien à voir ici » pour la renverser et en faire un moteur d'exploration sensible et artistique du territoire. Il s'agit d'exhumer les strates historiques et mémorielles de ces lieux pour mieux comprendre comment ils structurent encore aujourd'hui le paysage et les représentations des habitants. Quelles empreintes du passé industriel et agricole persistent ? Comment les habitants perçoivent-ils ces espaces ? Peut-on imaginer de nouvelles appropriations collectives et artistiques de ces lieux ? Il s'agit donc de faire émerger une lecture nouvelle de ces territoires, en croisant les regards et en expérimentant des formes artistiques participatives. Cette démarche s'ancre dans une réflexion, considérant ces espaces vacants comme des laboratoires possibles d'expérimentation sociale et culturelle, telle que travaillée dans la logique des tiers-lieux.

Il s'agit donc, par l'enrichissement d'un regard artistique, de favoriser la rencontre, l'expérimentation et le partage d'expériences avec les populations locales (jeunes, voisins, habitants, associations, syndicats etc.), de changer le regard et d'enclencher les conditions d'un processus d'appropriation du territoire dans différentes dimensions—: agricoles, industrielles, patrimoniales et historiques.

La résidence-mission pourra se déployer autour des axes suivants :

- redécouvrir et comprendre un environnement proche ;
- interroger les formes de perception et de représentation du territoire. Il s'agit d'accompagner les habitants dans une exploration sensible de leur cadre de vie, afin d'en favoriser l'appropriation active et d'envisager des modes renouvelés d'habiter ces espaces.
- interroger l'absence, la trace et le non-lieu : comment les espaces en déprise sont-ils perçus, intégrés (ou non) dans les usages locaux ? En réinterrogeant la perception du patrimoine ou son oubli, voire son déni, l'artiste contribuera à réactiver la mémoire de ces lieux et à les inscrire dans des processus de revalorisation ;

- produire de nouveaux récits et imaginaires en s'appuyant sur les transformations du territoire pour expérimenter des formes artistiques permettant d'articuler héritage culturel, dynamiques contemporaines et projections futures des habitants.

Cadre de la résidence-mission

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La présente résidence s'appuie sur le cadre d'une résidence-mission de type ART (Artiste Rencontre Territoire) pour provoquer la rencontre entre les disciplines, les artistes, les professionnels et les habitants.

Une résidence-mission repose :

- sur une grande disponibilité de l'artiste – résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.
- Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

A propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché, en vue de cette résidence-mission un artiste/ou collectif d'artistes professionnels de tous domaines d'expression artistique.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire d'action rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu est invité à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec l'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Le périmètre d'intervention

La résidence-mission s'inscrit dans un cadre territorial local et interrégional, structuré autour des communes de Blangy-sur-Bresle (2800 habitants), Gamaches (2400 habitants), Oisemont (1134 habitants) et Bouillancourt-en-Séry (538 habitants). Ce territoire se distingue par sa singularité administrative et géographique, s'étendant sur deux régions distinctes (Normandie et Hauts-de-France) et trois intercommunalités différentes : celle, interrégionale, « Aumale – Blangy sur Bresle » qui réunit Blangy sur Bresle et Bouillancourt-en-Séry, celle de « Somme Sud-Ouest » à laquelle Oisemont appartient, et celle de la communauté de communes des Villes Sœurs, à laquelle appartient Gamaches. Malgré cette segmentation, il constitue un bassin de vie cohérent, marqué par des flux économiques, sociaux et paysagers qui transcendent ces frontières administratives.

Si la résidence s'ancre dans ces quatre communes-pilotes, elle pourra s'inscrire dans une échelle d'intervention plus large, en intégrant d'autres sites porteurs d'une mémoire collective forte, où se cristallisent les tensions entre passé et reconversion. À ce titre, la sucrerie de Beauchamp, située à cinq kilomètres de Gamaches, constitue un haut-lieu emblématique qui pourra être intégré à la réflexion artistique et aux explorations menées durant la résidence.

Partenaires locaux et points d'appui

Afin de s'inscrire dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle, l'artiste ou le collectif prendra appui sur un réseau d'acteurs démultiplicateurs partenaires du Château de Bouillancourt-en-Séry, tels que :

- Les communes de Gamaches, Blangy-sur-Bresle, Oisemont et Bouillancourt-en-Séry, et nos interlocuteurs : Monsieur **Pascal Tetier**, adjoint au maire de Gamaches, Président des commissions culture et écoles ; Monsieur **Éric Arnoux**, maire de Blangy-sur-Bresle et madame **Annie Clairet**, 1^{ère} adjointe au maire, en charge de la vie culturelle et de l'urbanisme ; monsieur **Frédéric Valentin**, adjoint au maire de Oisemont.
- Les 3 EPCI : communauté de communes des Villes-Sœurs, communauté de communes Interrégionale « Aumale-Blangy sur Bresles » et la communauté de communes « Somme Sud-Ouest ».
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Centre Pastel, Jardins de la Bresle, Comme un compost, Ferme européenne des enfants...)

- Le milieu associatif (Association Mosaïque, Club Metra, Carcahoux, Club des Aînés de Gamaches, ASEG, Mission locale Picardie Maritime, Club de football de Bouillancourt-en-Séry, centre social d'Aliermont, Association Union du Nouveau développement des métrages, Chlachuchon...)
- Les acteurs culturels du territoire (les bibliothèques, musée du Verre, théâtre des charmes, Archipop...).
- Les entreprises de la Glass Valley

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de deux mois pleins, soit 8 semaines et demi de présence effective à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période de début mai à fin juillet 2025.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Découverte/immersion en amont de la résidence-mission**

Entre mai et juin 2025, une première phase de quatre jours d'immersion vise un premier contact avec le territoire avec une rencontre des partenaires et la rencontre d'un maximum d'acteurs. Cette période est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations, en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations, agriculteurs... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétextes à expérimentation/proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les habitants, dont le jeune public.

- **Mise en œuvre de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 8 semaines réparties de début juin à fin juillet 2025,

l'artiste et l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire des formes d'actions, certes légères et, a priori, éphémères mais délibérément artistiques à mener en direction des habitants.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste résident et aux équipes professionnelles. Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour donner de la lisibilité à la résidence-mission notamment sur des événements forts se déroulant au château ou chez les différents partenaires.

Pilotage et accompagnement

L'Association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry est l'opérateur principal de la résidence-mission. Elle s'adjoint l'appui des autres partenaires engagés dans le projet de la résidence-mission : la DRAC Hauts-de-France, et les quatre communes du périmètre d'action de la résidence.

À ce titre, l'association :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans la découverte du territoire et des acteurs ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, souhaitant s'associer aux actions ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes de professionnels et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures du territoire et de l'ensemble de ses habitants ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

L'association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry s'engage à renforcer le déploiement de la résidence par des pistes de travail et des projets pouvant servir d'appui aux objectifs de la résidence, à suivre les actions menées par le collectif ou l'artiste résident dans leur périmètre d'action, à participer aux initiatives transversales proposées tant par le collectif ou l'artiste que par les partenaires.

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne soit censé ignorer la présence de ou des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population. Seront donc mobilisés les différents canaux et supports traditionnels mais il peut être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents.

Conditions financières

Les contributions respectives du Château de Bouillancourt et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique

L'allocation forfaitaire de résidence est fixée à 6 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 12 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, le Château de Bouillancourt-en-Séry met à disposition une chambre pour l'artiste retenu, qui bénéficie aussi d'un accès aux espaces communs du château (cuisine, salons, salle-de-bain). L'artiste bénéficie aussi d'un lieu à l'intérieur du château, le Fruitier, qui lui est spécifiquement dédié.

L'artiste en résidence pourra bénéficier de **3000 euros** sur justificatifs qui devront être consacrés aux coûts produits par la réalisation de la résidence-mission (frais de déplacement, achats de petit matériel, aménagements nécessaires à la résidence...).

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'Association Comm'un château de Bouillancourt-en-Séry et de l'artiste résident sera signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Procédure à suivre pour la candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;

Il est rappelé qu'il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, en revanche, évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la coréalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu courant avril.

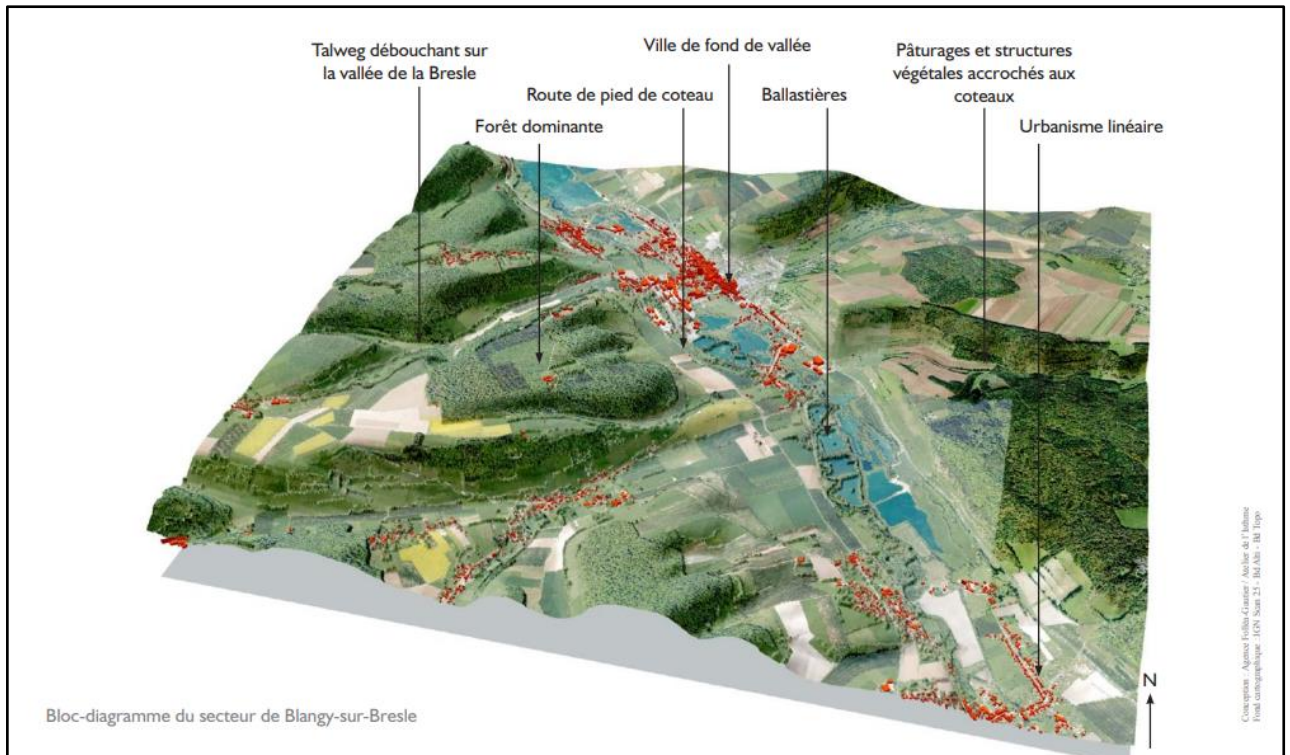
L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard le 4 mai 2025 par envoi électronique avec comme sujet : « Il n'y a rien à voir ici » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : evabiton1@gmail.com

Contacts

- Eva Bitton, responsable de la mission Résidence au château de Bouillancourt - evabitton1@gmail.com
- Stanislas Bertin - stanislas@chateaudebouillancourt.com
- Simon de Lardemelle - simon@chateaudebouillancourt.com

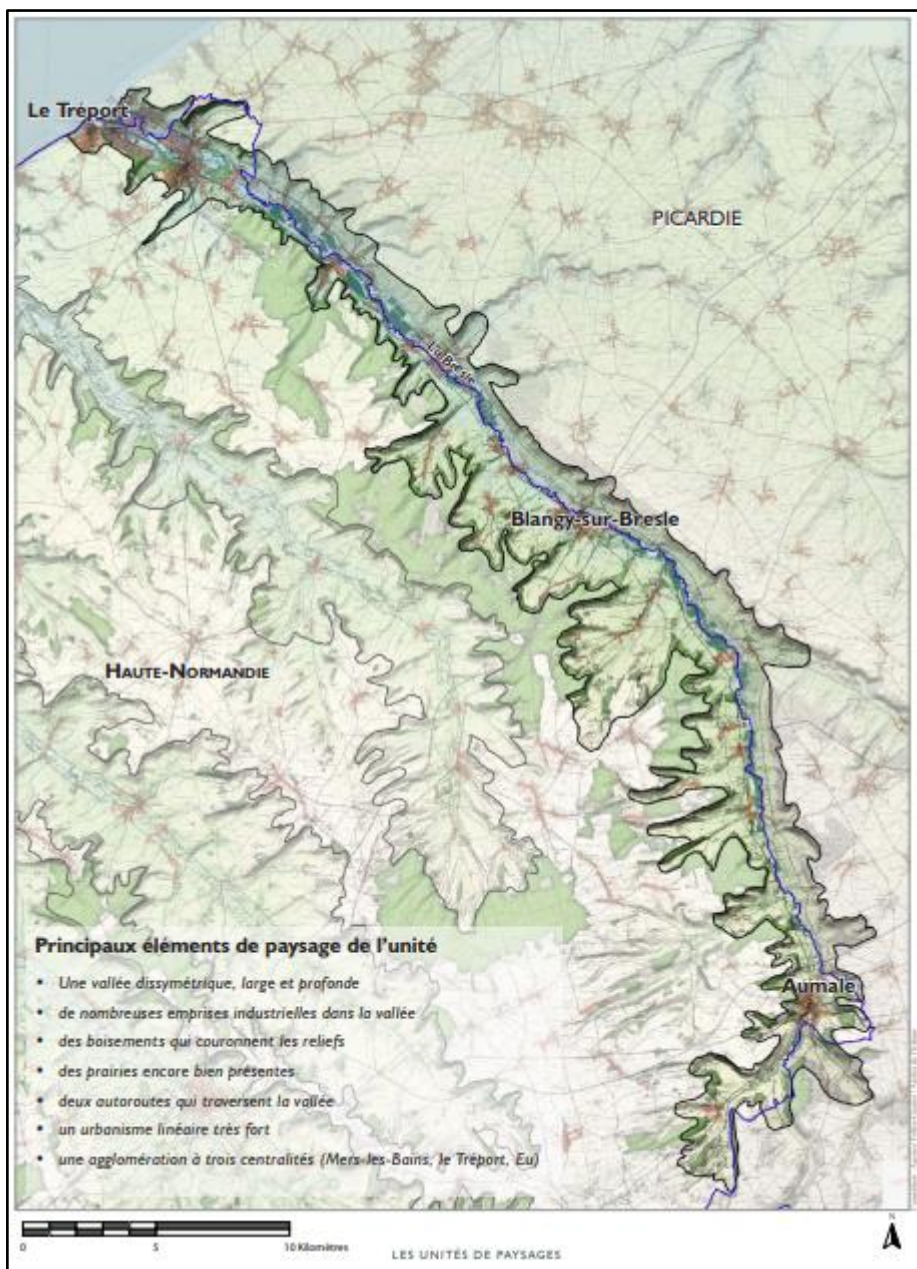
ANNEXES

Annexe 1 : Bloc-diagramme du secteur de Blangy-sur-Bresle



Source : Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Normandie

Annexe 2 : La vallée de la Bresle, un territoire urbanisé, industriel et agricole, entre Picardie et Normandie



Source : Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Normandie

Annexe 3 : le château de Bouillancourt



Source : Château de Bouillancourt.